

724Niveau :	LICENCE					année
Domaine :	Arts, Lettres, Langues (ALL)					L2
Mention :	Langues Etrangères Appliquées					
Parcours :						
Volume horaire étudiant :	201/243h	210/252h	72 h	h	h	*
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français Les cours concernant les Fondamentaux de l'entreprise sont dispensés en français. Les UE de Culture / Civilisation et de Maîtrise de la langue sont dispensées dans les langues proposées (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe). Au sein du parcours Industries de la langue, et en accord avec les exigences du secteur professionnel, certains enseignements pourront être dispensés aussi bien en anglais qu'en français.		<input checked="" type="checkbox"/> allemand/ anglais/ espagnol/ italien/ russe		Parcours Stratégie des marques : 201CM 228/252TD 72 TP Parcours Industries de la langue : 243Cm 210/234 TD 72TP (1)	

(1) le volume horaire varie en fonction de l'option choisie

(*) Si les effectifs d'un cours de la licence sont inférieurs à 20 étudiants, le volume horaire est susceptible d'être diminué

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Dominique CHARVET Professeur Agrégé ☎ 03.80.39.56.75 dominique.charvet@u-bourgogne.fr	<u>Secrétariat pédagogique :</u> 03.80.39.56.70 Secretariat.lea.licence@u-bourgogne.fr
Responsable du parcours « Industries de la langue » : Will NOONAN / Laureano MONTERO will.noonan@u-bourgogne.fr / laureano.montero@u-bourgogne.fr	<u>Scolarité :</u> ☎ 03.80.39.56.74 Scolarite.lea@u-bourgogne.fr
Responsable du parcours "Stratégies des marques" Clémentine HUGOL-GENTIAL / Estera BADAU clementine.hugot-gential@u-bourgogne.fr / estera-tabita.badau@u-bourgogne.fr	
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La mention Langues Etrangères Appliquées propose une formation professionnalisante s'adressant à des étudiants désireux de poursuivre l'étude de deux langues vivantes en les appliquant à des domaines de spécialité comme l'économie, le droit et la communication, mais aussi le management, le marketing et les industries de la langue. L'objectif principal est l'utilisation des langues à un niveau professionnel dans des domaines, des contextes et des structures variés.

Pour atteindre cet objectif, les enseignements proposés ont été regroupés en trois types d'UE :

- Les UE de langues (1 et 2) proprement dites visent à consolider les connaissances des étudiants en matière de structures grammaticales et de lexique de façon à les conduire vers une compétence communicationnelle accrue, en langue générale et, progressivement, dans leurs domaines de spécialité.
- Les UE de civilisation et culture (3 – Société, Économie et Politique contemporaines) apportent aux étudiants, dans les langues étrangères étudiées, les connaissances nécessaires en matière de civilisation contemporaine et en langues de spécialité leur permettant de se repérer, pendant leurs stages et dans leur future vie professionnelle, dans les systèmes socio-économiques des aires linguistiques concernées.
- L'UE4 « Fondamentaux du monde de l'entreprise » permet aux étudiants d'acquérir, en parallèle des enseignements spécifiques aux langues, des connaissances et des compétences de base dans des domaines d'application comme l'économie, le droit et la communication.
L'UE5 des semestres 3, 4, 5 et 6 est dédiée aux parcours de spécialisation, afin de permettre une spécialisation progressive au sein du diplôme. À partir du S4, il est proposé un choix entre le parcours « Industries de la langue » et « Stratégie de marques et d'entreprises ».
Le choix du parcours au S4 détermine le parcours de L3, sauf dérogation accordée par le responsable de parcours

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Domaines d'activité accessibles par le détenteur de ce diplôme, notamment après une formation de niveau Master :

Achat, approvisionnement, import-export, marketing, distribution, gestion des échanges commerciaux, négociation, commerce électronique

Gestion de projets et de ressources plurilingues, rédaction en contexte spécialisé, traduction et autres métiers des industries de la langue

Communication des entreprises, des associations, des collectivités

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

- Maîtrise de deux langues étrangères (compréhension et expression, à l'oral et à l'écrit) en contexte professionnel.
- Résolution de cas pratiques dans les domaines d'application (économie, droit...) en contexte professionnel.
- Communication en contexte plurilingue et interculturel.
- Compétences spécifiques liées aux parcours de spécialisation (voir ci-dessous).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

- Consolider la maîtrise des deux langues étrangères en contexte professionnel.
- Introduction aux cas pratiques dans les domaines d'application (économie, droit...) en contexte professionnel.
- Communication en contexte plurilingue et interculturel.
- Compétences spécifiques liées aux parcours de spécialisation (voir ci-dessous).

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit : *Avec une première année de Licence LEA*
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
 - en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
 - en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles : Afin de favoriser une spécialisation progressive, deux parcours sont proposés à partir du semestre 3 : « Stratégie de marques et d'entreprises » et « Industries de la langue ».
 - **Le parcours « Industries de la langue »** prépare les étudiants à un large éventail d'activités centrées sur la création, l'adaptation et la gestion de produits linguistiques en contexte professionnel, notamment mais non seulement au sein d'environnements numériques. Figurent parmi les principales activités visées, en général après une poursuite d'études de niveau Master : accessibilité aux contenus, assurance-qualité linguistique, communication plurilingue et interculturelle, création et gestion de corpus et de ressources numériques, e-learning et formation spécialisée, ergonomie de produits et d'interfaces linguistiques, gestion de projets plurilingues, interprétation, localisation multimédia, pré- et post-édition, recherche en contexte situé, rédaction technique, terminologie et lexicographie, traduction spécialisée et audiovisuelle, transcréation.
 - **Le parcours « stratégies des marques et des entreprises »** offre notamment des cours en marketing, communication, comportement consommateurs et culture d'entreprise afin de cerner les différents domaines de réflexion et d'activités des entreprises et des marques (marchandes ou non marchandes). Ce parcours a pour objectif de donner les clés de compréhension pour saisir le marché économique et de travailler sur la compréhension des usages et des pratiques du consommateur, les études de marché, le positionnement et les identités de marques au sein de ce marché.
Les cours ouvrent également à une perspective interculturelle dans une logique d'un marché qui se mondialise et qui doit donc penser ses stratégies économique, commerciale, marketing et communicationnelle à une échelle européenne, voire internationale en relevant les défis tout aussi bien linguistiques que culturels. Ce parcours donne la possibilité de se préparer à l'entrée dans des masters de communication, de commerces et affaires, marketing et études du consommateur.

Au sein du parcours « Industries de la langue », et conformément aux exigences professionnels et scientifiques du secteur, les enseignements pourront être dispensés aussi bien en anglais qu'en français.
 - Les matières spécifiques aux parcours constituent l'UE5 des semestres 3, 4, 5 et 6. Suite à l'initiation aux deux parcours, proposée en semestre 3, les étudiants doivent choisir leur parcours à partir du semestre 4.
Le choix du parcours au S4 détermine le parcours de L3, sauf dérogation accordée par les responsables de parcours.
 - Les étudiants intégrant la L2 depuis une autre formation ou un autre établissement choisiront leur parcours en fonction des études antérieures et de leur projet professionnel.
- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
(voir ci-dessous)

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue A	Compréhension / expression écrite		18		18		CT	CT	1		
	Expression orale			18	18		CC	CT		0.5	
	Grammaire / Traduction		18		18		CC	CT		1.5	
TOTAL UE			36	18	54	6					

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue B	Compréhension / expression écrite		18		18		CT	CT	1		
	Expression orale			18	18		CC	CT		0.5	
	Grammaire / Traduction		18		18		CC	CT		1.5	
TOTAL UE			36	18	54	6					
TOTAL UE											

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE Culture Civilisation langue A et B	Société, économie et politique Langue A	12	6		18		CT	CT	1		
	Société, économie et politique langue B	12	6		18		CT	CT	1		
	Renfo langue A ou langue B OU LV3		12/24		12/24		CC	CT		1	
TOTAL UE		24	24/36		48/60	6					

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Fondamentaux du Monde de l'Entreprise	Economie des entreprises	24			24		Évalué au S2				
	Droit des obligations	24			24		CT	CT	1		
	Insertion professionnelle	1			1		Contrôle d'assiduité				
TOTAL UE		49			49						

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE Découverte des parcours	Communication : organisation de la marque	12	18				CT (pour CM) et CC (pour TD)	CT		1	
	Cultures d'entreprise	8					CT	CT	1		
	Introduction aux industries de la langue	12					CT	CT	1		
TOTAL UE		32	18		40	6					

**En fonction de l'option choisie le volume horaire varie*

TOTAL S3	105	102/114	36								1
-----------------	------------	----------------	-----------	--	--	--	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 4

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue A	Compréhension / expression écrite		18		18		CT	CT	1		
	Expression orale			18	18		CC	CT		0.5	
	Grammaire / Traduction		18		18		CC	CT		1.5	
TOTAL UE			36	18	54	6					

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Maîtrise de la langue B	Compréhension / expression écrite		18		18		CT	CT	1		
	Expression orale			18	18		CC	CT		0.5	
	Grammaire / Traduction		18		18		CC	CT		1.5	
TOTAL UE			36	18	54	6					

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
UE Culture Civilisation langue A et B	Société, économie et politique Langue A	12	6		18		CT	CT	1		1
	Société, économie et politique Langue B	12	6		18		CT	CT	1		1
	Renfo langue A ou langue B ou LV3 Ou cours FORTHEM Cultures visuelles et numériques (option- sous réserve de financement FORTHEM)		12/24		12/24		CC	CT		1	
TOTAL UE		24	24/36		48/60	6					

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Fondamentaux du Monde de l'Entreprise	Economie d'entreprise	24			24		CT	CT	3		1
	Droit des affaires / Droit de la propriété intellectuelle	18			18		CT	CT	1		1
	Informatique		24		24		Epreuve pratique	CT	1		1
TOTAL UE		42	24			6					

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Parcours stratégie des marques	Communication/ marketing	12	18				CC	CT		1	1
	Comportement du consommateur	18					CC	CT		1	1
TOTAL UE		30	18			6					

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	EVAL Session1 ⁽¹⁾	EVAL Session 2	coef CT	coef CC	total coef
Parcours industries de la langue	Métiers de la langue	12					CC	CT commun	1		
	Traductologie et linguistique appliquée	12					CC		1		
	Langues et relations internationales	18					CT		1		
TOTAL UE		42				6					

TOTAL S4	96/138	126/ 138	36	30					
----------	--------	-------------	----	----	--	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

https://www.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/ODF_referentiel-etudes-lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont prévues :

Session 1 : Janvier pour le premier semestre et mai pour le second semestre

Session 2 : Juin pour les 2 semestres

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières de cette UE sont reportées d'une session sur l'autre si elles sont supérieures à la moyenne. En cas de redoublement, l'étudiant devra se présenter à tous les examens des matières composant une UE non validée.

Etudiants AJAC :

En l'application des modalités validées par les instances de l'Université de Bourgogne applicables à compter de la rentrée 2015 / 2016, l'étudiant doit avoir validé au moins 18 ECTS par semestre de l'année en cours (dont au moins une UE de langues) pour bénéficier de ce statut. Ce statut ne constitue pas un droit pour l'étudiant, c'est le jury de délibérations qui choisira éventuellement de proposer le statut d'AJAC aux étudiants concernés, s'il l'estime compatible avec leur situation universitaire

Rappel des règles de progression :

La poursuite des études en L3 n'est pas autorisée pour un étudiant qui n'aurait pas validé sa L1.

Etudiants salariés :

Les étudiants salariés sont invités à consulter les textes réglementaires validés par les instances de l'Université de Bourgogne et à faire une demande de dispense auprès de la scolarité LEA.

Absences en cours : Toute absence doit être justifiée auprès du secrétariat et de l'enseignant dans les 48H.

Le renforcement Allemand est obligatoire pour les étudiants qui ont obtenu une moyenne en maîtrise de la langue B en première année de LEA inférieure à 14/20. (Décision du conseil d'UFR du 7/11/2017) Pour les étudiants qui intègrent LEA2 via validation d'acquis, le responsable d'année examinera les dossiers.

Le renforcement Russe est obligatoire pour les étudiants de la combinaison Anglais Russe.

Rappel des règles des contrôles continus et des absences aux examens :

Pour les étudiants dispensés d'assiduité ou inscrits tardivement :

Les contrôles faisant l'objet d'une absence justifiée par dispense d'assiduité ou par inscription tardive seront neutralisés.

Absence à un contrôle continu :

Un étudiant absent à un CC devra justifier cette absence dans les 48H. En cas d'absence justifiée, seule la note obtenue au(x) CC pour le(s)quel(s) il aura composé constituera la moyenne de la matière. Dans des cas où un étudiant justifie son absence sous 48H à l'unique contrôle prévu pour la matière, une épreuve de substitution pourra être proposée.

Si l'absence est injustifiée, le calcul du résultat de la matière sera la moyenne du (ou des) CC pour lesquels il n'y a pas d'absence justifiée

Exemple : CC1 : 14/20 CC2 : ABI **Moyenne : 7/20**

Lorsqu'une UE n'est pas validée, les notes des matières composant cette UE sont reportées d'une session sur l'autre lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 10/20 mais pas d'une année sur l'autre. En cas de redoublement, toutes les matières composant une UE non validée devront donc être repassées.

Session 2 :

L'étudiant ajourné à la session 1 repasse en session 2 les épreuves des matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les UE non acquises du semestre non validé.